



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSG 2023-07-04

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION
ENERGETIQUE DES FUTURS LOCAUX DU SERVICE DES EAUX**

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-03-06-SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT que la commune est propriétaire d'un immeuble sis 32 avenue de la Libération 04200 SISTERON,

CONSIDERANT que cet immeuble date de 1963 et nécessite avant d'accueillir des bureaux, des travaux notamment de rénovation énergétique,

CONSIDERANT que l'amélioration des performances énergétique du bâtiment permettra de réduire la consommation énergétique et son coût et apportera un confort aux occupants,

CONSIDERANT que ce projet entre dans le cadre des financements du Fonds Vert notamment le volet rénovation énergétique des bâtiments publics.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de solliciter auprès du fonds vert- rénovation énergétique des bâtiments publics, une subvention d'un montant de 210 400€ correspondant à 80% du montant total des travaux pour la rénovation énergétique des futurs locaux du service des eaux estimé à 263 000€ HT pour la partie énergie. A titre d'information, le bâtiment fera l'objet d'une réhabilitation plis importante d'un montant estimé à 838 440€ TTC.

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

ARTICLE 3 : ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 23 juin 2023

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**

Mis en ligne le 28/06/2023 à 14h03

REÇU EN PREFECTURE
le 23/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20230623-2023_07_04D